



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements additionnels requis pour se conformer aux modalités de l'homologation conditionnelle

Nom du produit : *Souche C9-1 Pantoea agglomerans*
N° d'homologation : 28391
N° de demande : 2005-2075
N° de l'ARLA : 1419874

Au cours de la période d'homologation conditionnelle qui a été accordée jusqu'au **31 décembre 2008**, les renseignements suivants doivent être compilés et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} décembre 2007**, accompagnés des numéros de catégories d'utilisation (CODO) afférents. Une réponse incomplète à ces modalités ne sera pas acceptée.

PARTIE M2

CARACTÉRISATION ET ANALYSE DU PRODUIT

CODO : M2.7.1i
Titre : Origine, dérivation et identification des agents microbiens de antiparasitaire (AMLA)

Lacunes : NuFarm Agriculture Inc. n'a pas soumis une méthode d'identification spécifique à la souche de l'AMLA susmentionnée.

Données requises : Il est nécessaire d'élaborer une méthode moléculaire qui permettrait l'identification de l'AMLA susmentionnée parmi les autres souches (sous forme sauvage et sous forme de biopesticide) de cette espèce. Afin de se conformer à cette exigence, on suggère la méthode de McManus et Jones (1995, *Phytopathol.* 85(2):1547-1553).